

Compte-rendu de la Commission Paritaire Locale Unique du 29 février 2016 (Niveau I bis à IV A)

Représentants de l'Établissement

Nathalie ROTT, DRH Normandie, Présidente de séance

Mohamed SLIMANI, Directeur Territorial de l'Eure

Valérie GROULT, DT Adjointe du Calvados

Marie-Josèphe DEGOULET, DAPE Honfleur

Monique GRYSELIER, secrétaire technique de la séance

Représentants du personnel

Jannick LE VIAVANT, représentante du personnel pour le SNU FSU Basse Normandie et secrétaire de séance

Catherine GUCCIONE, représentante du personnel pour la CGT Basse Normandie

Sophie LECLERC, représentante du personnel pour la CGT Haute Normandie

Anne-Sophie LECLERC, représentante du personnel pour la CGT Haute Normandie

En début de séance la Présidente présente le fonctionnement 2016 de la CPLU Normandie et ce jusqu'au 17 octobre 2016? date des nouvelles élections pour les CPLU. Les commissions auront lieu, alternativement, entre Caen et Rouen. Le nouveau quorum est de 6, et la parité se rétablit au niveau du vote.

Le calendrier prévisionnel donné par la direction, sous réserve de rectificatif, indique que :

- ✓ La prochaine CPLU aura lieu le 25 mars 2016 sur le mouvement « aggro caennaise » et aura lieu à Caen : cette CPLU est seulement à titre informative.
- ✓ Le prochain mouvement prévu par la direction sera la CPLU du 7 juin 2016 et aura lieu sur Rouen : vos élèves se questionnent sur le fait qu'il n'y aura pas de mouvement entre février et le mois de juin.

En préambule chaque organisation syndicale présente ses déclarations (cf celle du SNU-FSU en fin de compte rendu).

- Premier point, les syndicats ont fait part à la direction d'erreurs sur la composition des élus titulaires et suppléants dans la convocation à la CPLU.
- Deuxième point, le SNU-FSU constate que les informations de l'intranet « Haute Normandie » - vitrine DRH ! – sont fausses au jour de la CPLU : certains élus indiqués sur l'intranet n'ont plus de mandat CPLU, d'où le paysage actuel de 3 CGT et 1 SNU « titulaires » et 1 CGT, 1 SUD et 1 SNU-FSU « suppléants ». Le titulaire du SNAP ayant été remplacé par l'ex-suppléante CGT devenue « titulaire », comme le veut le règlement des élections.
- Troisième point, le SNU-FSU rappelle à la direction que c'est encore aux élus d'aller à la « pêche aux infos » malgré la demande faite en décembre par le biais de la déclaration préalable, concernant la nouvelle organisation de la CPLU Normandie (il a fallu attendre le jour même de la commission pour savoir comment elle s'organisait...)
- Quatrième point, rappel sur la question précédemment posée concernant la demande de « carrière exceptionnelle » pour un agent : la direction avait dit qu'un contact serait pris avec les services RH pour connaître les raisons de l'absence de réponse de la DG. Aujourd'hui les RH Normandie nous informent que « pas de réponse de la DG vaut réponse négative » et indique qu'il n'y aura pas de retour nominatif fait à l'agent et qu'il n'y aura plus de « quotas supplémentaires attribués ».
Le SNU-FSU, **tant qu'il n'y aura pas de texte écrit qui le spécifie**, continuera à demander des « hors-quotas ». De plus, le SNU-FSU s'interroge sur la pratique qui consiste à considérer qu'une absence de réponse vaut négation alors que la pratique – exemple : Horoquartz – veut que l'absence de réponse vaille accord !

MOUVEMENT

Poste 338142 – VIRE – Technicien Appui Gestion Niv I

Une candidature « droit public » Haute Normandie

Etablissement :	Haute et Basse Normandie :	4 Pour
Représentantes du personnel :	Haute Normandie :	2 CGT Pour
	Basse Normandie :	1 CGT Pour
		1 SNU-FSU Pour

UNANIMITE

Poste 338065 - ROUEN LUCILINE – Conseiller à l'Emploi Niv II

Une candidature « droit public » Haute Normandie

Etablissement :	Haute et Basse Normandie :	4 Pour
Représentantes du personnel :	Haute Normandie :	2 CGT Pour
	Basse Normandie :	1 CGT Pour
		1 SNU-FSU Pour

UNANIMITE

Poste 338071 – VERNON Conseiller à l'Emploi Niv II

Poste 338072 – VERNON Conseiller à l'Emploi Niv II

Poste 338076 – LOUVIERS Conseiller à l'Emploi Niv II

} **Même candidat sur ces trois postes**

Suite aux éléments apportés par la direction en cours de séance, une suspension est demandée par les élus afin de contacter l'agent et obtenir son avis : concrètement, l'agent se positionne sur le poste de Louviers la commission passe au vote sur ce poste :

Poste 338076 – LOUVIERS Conseiller à l'Emploi Niv II

Une candidature « droit public » Haute Normandie

Etablissement :	Haute et Basse Normandie :	4 Pour
Représentantes du personnel :	Haute Normandie :	2 CGT Pour
	Basse Normandie :	1 CGT Pour
		1 SNU-FSU Pour

UNANIMITE

Pour rappel : le SNU tient à assurer à l'ensemble des collègues que chaque dossier est traité individuellement, avec toute l'attention nécessaire. Les élus du SNU défendent des valeurs d'équité et d'objectivité. Ils préparent les votes en respectant des critères liés :

- à l'ancienneté à l'agence et dans le poste pour les mouvements
- à l'ancienneté et à la périodicité des avancements pour les opérations de carrière
- en dehors de toute appartenance syndicale.

Les élus du SNU FSU, Maria-Jesus MOLINA SANCHEZ, Jannick LE VIAVANT



Déclaration Préalable C.P.L.U. du 29 février 2016

Les élus SNU-FSU portent les revendications des agents publics en veillant au respect et à la défense du statut de 2003.

Nous faisons des constats qui nous interrogent et pour lesquels nous voulons des réponses :

- Prorogation des mandats CPLU et fusion des régions :
Par décision DG n° 2015-128 du 9 novembre 2015 « le terme des mandats en cours des représentants du personnel dans les CPLU et CPN est prorogé jusqu'à la proclamation des résultats des prochaines élections aux commissions paritaires de Pôle Emploi et, au plus tard jusqu'au 17 octobre 2016 ».
Nous constatons aujourd'hui que, malgré la déclaration préalable du 17 décembre dernier, où nous demandions des réponses quant à l'organisation de l'instance « CPLU Normandie », nous n'avons aucune info de la part de la DRH et que c'est encore aux élus d'aller à la « pêche aux infos ».
Bien qu'ayant vu sur la convocation un ordre du jour indiquant « Fonctionnement 2016 des CPLU », nous déplorons qu'une telle information n'ait pas été donnée aux élus en amont de la commission.
- Nous avons signalé au service RH des erreurs sur la convocation officielle à cette CPLU concernant les membres qui la composent. Nous constatons par ailleurs que les renseignements concernant la Haute Normandie sur l'intranet sont erronés (pour rappel deux titulaires -CGT et SNAP- et deux suppléants -CGT et SUD), alors que le paysage syndical de la CPLU est désormais, depuis le 01/01/16, 2 CGT titulaires et 1 SUD suppléant.
Nous rappelons à la direction que l'intranet est la « vitrine » des RH !
- Qu'en est-il de la question précédemment posée ?
Pour rappel, les syndicats et l'établissement, de manière unanime, avaient sollicité en janvier 2015 la « carrière exceptionnelle » hors quota pour un agent. Dans le procès-verbal de la CPLU du 17 décembre il est indiqué : « *Un contact sera pris par le service RH pour connaître l'absence de réponse de la Direction Générale* ».
Quelle est la réponse ?